

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JobAbo Frimobil

La solution de mobilité pour les entreprises

La communauté tarifaire fribourgeoise Frimobil lance le JobAbo, un nouvel abonnement destiné aux entreprises et à leurs collaborateurs. Ce dernier permet aux employés de bénéficier d'un rabais de 20% minimum sur le tarif d'un abonnement annuel grâce à la participation de l'employeur et de Frimobil. L'abonnement JobAbo est valable sept jours sur sept. Il sera disponible dès le mardi 1^{er} septembre 2020. Un produit JobAbo mensuel est également proposé afin d'offrir la possibilité aux collaborateurs de tester l'offre transports publics durant un mois à moitié prix.

Le JobAbo est un abonnement annuel Frimobil bénéficiant d'un rabais de 20% au minimum, grâce à une contribution financière de l'employeur (minimum 10%) et de Frimobil (10% fixe). Les produits Frimobil concernés par cette offre sont les abonnements annuels Frimobil adultes (1^{ère} et 2^e classe) et juniors jusqu'à 25 ans (2^e classe), quel que soit le nombre de zones choisies. L'offre s'adresse uniquement à des entreprises ou organisations engageant des salariés. Un minimum de 10 abonnements annuels doit être contracté sur une période de 12 mois à partir de la signature du contrat entre l'entreprise et Frimobil.

Un produit JobAbo mensuel est également proposé aux entreprises afin d'offrir aux collaborateurs la possibilité de tester les transports publics durant un mois à moitié prix (participation fixe de 25% par l'employeur et de 25% par Frimobil). Les produits Frimobil concernés par cette offre sont les abonnements mensuels Frimobil adultes (1^{ère} et 2^e classe) et juniors (2^e classe), quel que soit le nombre de zones choisies.

Du côté des entreprises

Les sociétés ou organisations intéressées par ce produit déterminent le pourcentage de rabais accordé à leurs collaborateurs. Elles reçoivent alors de la part de Frimobil des bons. Une facture est établie deux fois par mois en fonction des bons utilisés par les collaborateurs.

Du côté des collaborateurs

Les bons peuvent être présentés dans tous les points de vente des entreprises partenaires de Frimobil. Lors du premier achat de l'abonnement, une photo passeport récente ainsi qu'une pièce d'identité doivent être présentées au point de vente. L'abonnement annuel est alors délivré pour une utilisation immédiate.

Afin d'acquiescer cet abonnement à tarif préférentiel, un contrat doit être préalablement signé entre la communauté tarifaire fribourgeoise et l'entreprise intéressée à profiter de l'offre. L'employeur doit respecter les conditions suivantes : être inscrit au registre du commerce ou être une administration publique, se trouver sur le territoire couvert par Frimobil ou avoir une succursale dans ce périmètre, offrir des abonnements aux mêmes conditions à tous les collaborateurs au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée, commander annuellement au moins 10 abonnements annuels Frimobil et participer à hauteur de minimum 10% sur le rabais accordé aux collaborateurs.

Frimobil est la Communauté Tarifaire Intégrale Fribourgeoise (CTIFR) du canton de Fribourg et de la Broye vaudoise. Son rôle consiste à harmoniser les tarifs entre les différentes entreprises de transport (TPF, CFF, BLS, MOB, VMCV et CarPostal) qui circulent sur le périmètre Frimobil afin de permettre à la population de se déplacer sur ce périmètre avec un seul titre de transport.

Offre conjointe de l'Agglomération de Fribourg

Pour les entreprises établies dans l'agglomération de Fribourg qui s'engagent à mettre sur pied un plan de mobilité, l'Agglomération prend en charge 10% des frais du JobAbo annuel.

L'Agglomération de Fribourg (www.agglo-fr.ch) est une institution de droit public qui regroupe depuis 2008 dix communes du centre cantonal (Avry, Belfaux Corminboeuf, Düdingen, Givisiez, Granges-Paccot, Fribourg, Matran, Marly, Villars-sur-Glâne). Ces communes lui ont délégué plusieurs tâches d'intérêt régional, notamment en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et de promotion économique.

L'Agglomération s'est donné pour objectif de favoriser un report modal vers les transports publics et la mobilité douce tout en optimisant l'offre et les infrastructures. L'Agglomération s'engage également à soutenir les entreprises situées sur son territoire pour élaborer un plan de mobilité visant une mobilité plus durable, avec des offres de déplacement alternatives à la voiture individuelle.

Pour connaître les conditions du soutien au JobAbo annuel, les entreprises intéressées sont priées de contacter: secretariat@agglo-fr.ch - 026 347 21 00

Givisiez, le 24 août 2020